

# DOSSIER ACTIONS DE FORMATION PROFESSIONNELLE

- 
- 2** - La structure
  - 3** - Les chiffres
  - 4** - L'équipe
  - 5** - IOMA
  - 6, 7, 8** - AMMA
  - 9** - Financement région Centre Val de Loire
  - 10, 11** - Offre entreprise
  - 12** - Pianiste accompagnateur / trice de musiques actuelles
  - 13** - Accompagnement artistique en musiques actuelles
  - 14** - Stage AFDAS / Consolidation du socles de compétences musicales
  - 15** - Cours intensif
  - 16** - Les cours
  - 17** - Localisation
  - 18, 19, 20** - Les solutions de financement
  - 21** - VHSS

# LA STRUCTURE

## MUSIQUE ET ÉQUILIBRE

Depuis 1986, Musique et Équilibre s'est développé à Orléans avec, pour objectif, l'**accessibilité à la musique pour tous**. Les années passant ont permis à l'association de développer ses objectifs et ses secteurs d'activité. Depuis 2006, Musique et Équilibre est adhérente de la Fédération Nationale des Ecoles à Influence Jazz et Musiques Actuelles (FNEIJMA).

Depuis 2016, l'association structure ses actions en deux axes : **formation et création**.

La formation des **amateurs** et des **professionnel-le-s** est l'un des piliers de Musique et Équilibre, avec une équipe d'artistes-enseignant-e-s permanents et des intervenants ponctuels pour des stages et des masterclass.

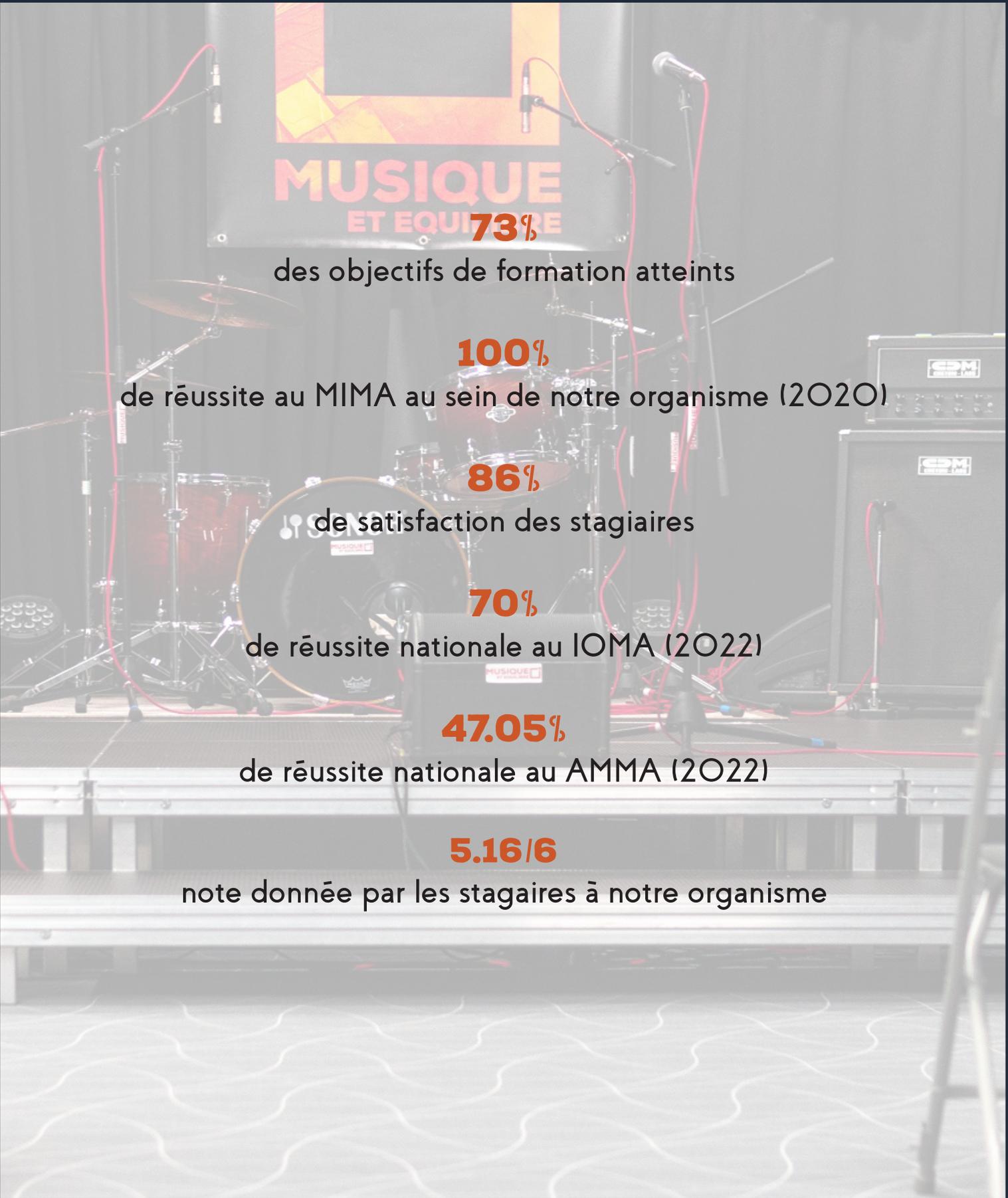
L'association valorise également les artistes dans la branche création en **programmant, diffusant ou produisant** leur travail par des concerts qu'elle organise, des ventes de cession sur des scènes conventionnées ou encore de la production déléguée de projets de création innovants.

## LES ACTIONS DE FORMATION PROFESSIONNELLE DEVENEZ MUSICIEN-NE PROFESSIONNEL-LE !

Musique et Équilibre s'adresse à tous-tes les musicien-nes souhaitant se perfectionner et/ou faire de la musique leur métier. Avec le panel de disciplines enseignées (instrument, théorie, pratique collective, MAO, environnement social, etc...), elles permettent au musicien en Musiques Actuelles de posséder un certain nombre de compétences lui permettant de réagir rapidement dans un contexte professionnel.

Depuis 2008, Musique et Équilibre propose plusieurs formations : le **Cursus Accompagnement Musiques Actuelles**, le **Cursus Pianiste Accompagnateur/trice de Musiques Actuelles**, le **Cursus Consolidation du socle de compétences musicales**, le **Cursus IOMA** (Interpréter une Oeuvre de Musiques Actuelles) et le **Cursus AMMA** (préparant au titre de niveau 5 (bac+2) d'Artiste Musicien des Musiques Actuelles délivré par la FNEIJMA).

## CHIFFRES CLÉS



**73%**

des objectifs de formation atteints

**100%**

de réussite au MIMA au sein de notre organisme (2020)

**86%**

de satisfaction des stagiaires

**70%**

de réussite nationale au IOMA (2022)

**47.05%**

de réussite nationale au AMMA (2022)

**5.16/6**

note donnée par les stagiaires à notre organisme

## DIRECTRICE

Aude Prieur 07 82 95 81 36  
aude@musique-equilibre.com

## RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Julien Robillard 07 49 57 31 47  
julien@musique-equilibre.com

## LES MASTERCLASS DE M&E EXEMPLE D'ARTISTES / GROUPES INTERVENANTS

Takumi SEINO  
Hugues VINCENT  
ARTUS  
Valentin CLASTRIER  
Owen STEWART ROBERTSON  
Peter HANSON

Camille DURAND  
Reinhardt WAGNER  
Joëlle LEANDRE  
Roberto NEGRO  
Stevan TICKMAYER  
Mario CANONGE



## L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE RÉGULIÈRE



Jean-Christophe  
BRIANT



Romain  
CLÉMENT



Stéphane  
DECOLLY



Laurent  
DESMURS



Bertrand  
HURAULT



Victor  
GOURGEAUD



Julien  
ROBILLARD



Franck  
SALLÉ



David  
SEVESTRE



Régis  
SAVIGNY

# IOMA

## (Interpréter une Oeuvre de Musiques Actuelles) (210h)

Certification enregistrée au Répertoire Spécifique



Code CPF : 331093



**Public** : Musicien-ne Interprète. Accessible en formation initiale et en formation continue sur tests d'entrée uniquement



**Objectifs pédagogiques** : Le cursus IOMA permet au / à la musicien-ne d'acquérir les compétences pour interpréter une oeuvre de Musiques Actuelles et de la contextualiser.



**Organisation** : 30 semaines de cours du 2 octobre 2023 au 21 juin 2024 stages, masterclass et évaluations en dehors du temps de cours ou pendant les vacances scolaires. Durée : 1 à 3 ans en fonction du niveau d'entrée.

Calendrier pour les IOMA financés par la région

- 6 au 17 novembre 2023 : Modules de Remise à Niveau (si besoin pour le stagiaire)
- 20 novembre au 22 décembre : cours
- 3 janvier au 30 avril : cours
- 13 mai au 28 juin : cours (certification la dernière semaine de juin)



**Tarif** : Financement personnel : 3 500€ / Financement OPCO : 5 000€ (hors coût d'inscription à l'examen d'entrée et à l'examen terminal)



**Pré-requis** : Bon niveau de pratique instrumentale. Tests avant l'entrée en formation.

### HEBDOMADAIRE

Instrument (1h)  
Rythme & Oreille (Niv 2 - 1h)  
Harmonie (1h)  
Déchiffrage (1h)  
Repiquage (Niv 2 - 1h)  
Atelier pratique collective (1h30)  
Atelier répertoire (1h30)

### PONCTUEL

Deux stages/masterclass

### EVALUATION

Session d'examen blanc  
« théorique »  
Session d'examen blanc  
« pratique »  
Tests d'admissibilité à  
l'examen national en mars-  
avril



Formation éligible au CPF

-----  
Pour les personnes en situation de handicap, un entretien avec la direction permettra de déterminer les modalités d'adaptation de la formation

# AMMA

(Artiste Musicien des Musiques Actuelles)  
350h (bloc 1) + 100h pour le bloc complémentaire  
Titre de niveau 5 (bac +2) délivré par la FNEIJMA



Code CPF : 35899



**Public** : Musicien-ne Interprète. Accessible en formation initiale et en formation continue sur tests d'entrée uniquement



**Objectifs pédagogiques** : Le cursus AMMA permet à l'artiste musicien-ne de développer son projet professionnel avec une spécificité au choix : création, interprétation ou animation pédagogique.



**Organisation** : 30 semaines de cours du 2 octobre 2023 au 21 juin 2024 stages, masterclass et évaluations en dehors du temps de cours ou pendant les vacances scolaires.



**Tarif** : Financement personnel : 7 500€ / Financement OPCO : 9 000€ (hors coût d'inscription à l'examen d'entrée et à l'examen terminal)



**Pré-requis** : Avoir un bon niveau musical (Mima, loma, Dem ou équivalent autodidacte) et avoir un projet professionnel.

## LA CERTIFICATION S'OBTIENT PAR LA VALIDATION DU BLOC 1 ET D'AU MOINS L'UN DES TROIS AUTRES BLOCS.

Bloc 1 : ÉLABORER SON PROJET PROFESSIONNEL D'ARTISTE MUSICIEN DES MUSIQUES ACTUELLES

Bloc 2 : CRÉER UNE OEUVRE DE MUSIQUES ACTUELLES

Bloc 3 : INTERPRÉTER UNE OEUVRE DE MUSIQUES ACTUELLES

Bloc 4 : PRÉPARER ET ANIMER UNE INTERVENTION PÉDAGOGIQUE ET DE MÉDIATION DANS LES



Formation éligible au CPF

-----  
Pour les personnes en situation de handicap, un entretien avec la direction permettra de déterminer les modalités d'adaptation de la formation

# AMMA : BLOC 1

## Élaborer son projet professionnel d'artiste musicien des musiques actuelles (350h)

### Objectifs pédagogiques :

Activité 1 - Jouer d'un ou de plusieurs instruments et veiller à prévenir les risques relatifs à son activité musicale

Activité 2 - Définir son projet professionnel d'artiste musicien-ne et communiquer sur celui-ci auprès des différents interlocuteurs concernés

Activité 3 - Produire les éléments artistiques et techniques afin de mettre en oeuvre et promouvoir son projet artiste musicien-ne

### Tarif :

4 000€

### Validation :

Épreuve terminale (FNEIJMA - juin)

- une épreuve individuelle instrumentales ou vocale
- une épreuve d'analyse et de contextualisation d'une oeuvre musicale écoutée
- la rédaction et la soutenance d'un mémoire de présentation du projet professionnel, incluant les éléments spécifiques au bloc 1 et à l'option choisie parmi les blocs 2 à 4

# AMMA : BLOC 2

## Créer une oeuvre de musiques actuelles (100h)

### Objectifs pédagogiques :

Activité 1 - Écrire et/ou composer un texte et/ou une musique originale

Activité 2 - Analyser le cahier des charges et le contexte d'une commande de création pour pouvoir y répondre et la mettre en oeuvre

### Tarif :

500€

### Validation :

Épreuve terminale (FNEIJMA - juin)

- une épreuve de composition à partir d'un cahier des charges

# AMMA : BLOC 3

## Interpréter une oeuvre de musiques actuelles (100h)



### Objectifs pédagogiques :

Activité 1 - Préparer son interprétation d'une oeuvre de musiques actuelles avec les différentes parties prenantes du spectacle

Activité 2 - Interpréter une oeuvre de musiques actuelles dans le cadre du spectacle vivant

### Tarif :

500€

### Validation :

Epreuve terminale (FNEIJMA - juin)

- Une mise en situation professionnelle de jeu sur scène

# AMMA : BLOC 4

## Préparer et animer une intervention pédagogique et de médiation dans les musiques actuelles (100h)

*Réalisé par la Fneijma*

### Objectifs pédagogiques :

Activité 1 - Analyser le cahier des charges et le contexte d'une commande d'animation et/ou de médiation pour pouvoir y répondre et la mettre en oeuvre

Activité 2 - Animer et évaluer une intervention pédagogique et de médiation

**Tarif :** voir Fneijma

### Validation :

Epreuve terminale (FNEIJMA - juin)

- Un stage professionnel suivi de la rédaction d'un dossier de synthèse de pratique professionnelle (incluant un scénario pédagogique et une analyse de pratique).



Dans le cadre du droit à la formation, la région Centre Val de Loire finance 8 places IOMA et 4 places AMMA à destination des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi.

Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à prendre rendez-vous avec Julien Robillard, notre responsable pédagogique, ou à contacter votre conseiller-ère Pôle Emploi.

Les plannings et volumes horaires des cursus IOMA et AMMA dans le cadre du financement région Centre Val de Loire sont différents que ceux inscrits précédemment.

Ci-dessous, les plannings et volumes horaires des financements région CDVL :

#### AMMA

Heures en centre : 1080

Stage en autonomie : 670

Sur 63 semaines, de décembre 2023 à juin 2025

Calendrier pour les AMMA financés par la région :

- 4 au 15 décembre 2023 : Modules de Remise à Niveau (si besoin pour le stagiaire)
- 18 décembre 2023 au 14 décembre 2025 : cours
- 16 au 30 juin 2025 au 28 juin : certification

#### IOMA

Heures en centre : 580

Heures d'autonomie : 340

Sur 32 semaines, de novembre 2023 à juin 2024.

Calendrier pour les IOMA financés par la région

- 6 au 17 novembre 2023 : Modules de Remise à Niveau (si besoin pour le stagiaire)
- 20 novembre au 22 décembre : cours
- 3 janvier au 30 avril : cours
- 13 mai au 28 juin : certification

# OFFRE ENTREPRISE

La musique en entreprise : l'accord majeur du bien-être et de la performance

## LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL, UN OBJECTIF PRAGMATIQUE ET HUMAIN

Devant la recrudescence de l'épuisement professionnel, de l'absentéisme, des burn-out, du désengagement et des maladies professionnelles causées par le stress, les entreprises ont pris conscience de l'importance de la qualité de vie au travail (QVT).

Au-delà de l'aspect préventif de ces actions, l'amélioration du bien-être des salariés fait aussi rayonner sa marque employeur pour attirer les talents, améliore la créativité comme la concentration des salariés et renforce la cohésion des équipes, véritable richesse de l'entreprise.

## DES BIENFAITS DÉMONTRÉS

Langage universel par excellence, la musique est un art immémorial. Présent dans toutes les cultures, il est le plus pratiqué sur la planète. Ainsi, son intérêt dans le cadre de l'amélioration du bien-être au travail a naturellement fait son apparition.

De nombreuses études scientifiques ont depuis longtemps établi son impact positif sur la concentration, la créativité, la cohésion ou encore la diminution du stress. C'est un puissant stimulateur neurologique qui favorise les connexions entre les diverses zones de cerveau, favorisant la baisse de l'anxiété, du stress et des troubles du sommeil.

C'est également un formidable outil de développement de développement de l'intelligence collective, de l'expression et de la confiance en soi.



-Un salarié heureux est 31 % plus productif, 55% plus créatif. Mieux, il est 2 fois moins malade, 6 fois moins absent et 9 fois plus loyal  
*(Etude Opinionway pour Horoquartz)*

-73% des Français accordent à la musique une place importante dans leur vie  
*(Etude SACEM 2021 « Les Français et la musique dans les territoires »)*

## COMMENT ?

Musique et Equilibre, école de musiques actuelles associative établie en 1986, est constituée d'une équipe de 32 professeurs-artistes expérimenté-e-s. Ses membres ont à cœur de partager la musique pour tous, sans distinction d'âge, de niveau de pratique ou d'esthétique.

Nous proposons aux responsables en entreprise désireux de faire progresser le bien-être de leurs salarié-e-s des solutions personnalisées et clé en main, sur quatre modalités possibles :

### CHORALE EN ENTREPRISE

La chorale d'entreprise est une pratique de plus en plus appréciée pour ses bénéfices constatés en matière de cohésion, de gestion du stress et des émotions.

Véritable vecteur d'un sentiment d'appartenance, cette pratique abolit les règles hiérarchiques, les différences générationnelles et l'isolement. Elle crée un commun bienveillant, susceptible de se prolonger au-delà des moments de pratique collective. Les participants apprennent à prendre confiance en eux, à s'affirmer avec et devant les autres, améliorant leur capacité à prendre la parole en public et à s'affirmer comme professionnels.

### SÉMINAIRES

Le séminaire interne est un moment fédérateur pour l'entreprise, en particulier pour les structures multisites. C'est un moment stratégique qui permet à la direction de comprendre ce qui se joue dans son entreprise, de motiver et de passer des messages clés sur ses ambitions.

La musique est un élément-clé du team building, un outil remarquablement efficace pour susciter l'émotion, favoriser l'enthousiasme, la mémorisation des messages.

Pratiquée sous forme interactive avec un musicien professionnel (percussions, jeux vocaux...) ou directement par les collaborateurs impliqués dans un projet au long cours, la musique rendra vos assemblées aussi fédératrices qu'inoubliables.

### ORCHESTRE D'ENTREPRISE

A l'instar de 44% des Français-es (IFOP, 2017), nombre de vos salarié-e-s éprouvent peut-être depuis longtemps le désir de « se mettre à la musique », ou la pratiquent déjà de manière isolée. Sous la direction d'un-e professeur de musique, proposez une expérience fédératrice à vos talents, pour conjuguer de manière harmonieuse et durable vie privée et vie professionnelle.

### COURS DE MUSIQUE ENTRE MIDI ET DEUX

Conjuguant plaisir et concentration, l'apprentissage de la musique est un puissant stimulant neurologique, doublé d'un moment de détente et d'enrichissement personnel. Sous la direction d'un-e professeur de musique apte à enseigner à tous les niveaux, vos collaborateurs-trices verront leur qualité de vie au travail significativement augmentée par la satisfaction de constater leur progrès, fruit d'un travail constructif accompli aux côtés de leurs collaborateurs-trices.

# PIANISTE ACCOMPAGNATEUR/ TRICE DE MUSIQUES ACTUELLES

(196h)



**Public** : Pour les artistes en formation continue, la formation Pianiste accompagnateur-trice de musiques actuelles est un cycle de perfectionnement. Cette formation est ouverte aux pianistes de musiques actuelles de niveau intermédiaire et confirmé aux pianistes solistes et aux pianistes classiques.



**Objectifs pédagogiques** : Cette formation permet le renforcement et le développement de compétences musicales du / de la pianiste dans le champ des musiques actuelles. Le travail avec le/la ou les chanteur-ses est primordial, c'est la raison pour laquelle différents thèmes sont développés au cours de l'année.



**Organisation** : 30 semaines de cours (6h / semaines) du 2 octobre 2023 au 21 juin 2024, stages, masterclass et évaluations en dehors du temps de cours ou pendant les vacances scolaires.



**Tarif** : Financement personnel : 2 800€ / Financement OPCO : 4 000€



**Pré-requis** : Bon niveau de piano. Tests avant l'entrée en formation.

HEBDOMADAIRE	PONCTUEL	EVALUATION
Piano (1h) Harmonie / arrangement (1h) Repiquage (1h) Atelier accompagnement (2h) Atelier thématique (1h)	Deux stages/masterclass	L'atteinte des objectifs sera validée par l'élaboration d'un projet MA avec un_e ou des chanteur-ses pour un concert.



Formation finançable dans le cadre du plan de développement des compétences

-----  
Pour les personnes en situation de handicap, un entretien avec la direction permettra de déterminer les modalités d'adaptation de la formation

# ACCOMPAGNEMENT ARTISTIQUE EN MUSIQUES ACTUELLES

(120h)



**Public :** Artistes professionnel-les (musicien-ne-s et autres) ayant déjà un projet élaboré ou en cours d'élaboration.



**Objectifs pédagogiques :** Ce cursus permet l'amélioration de la technique instrumentale/ vocale, l'aisance scénique, le développement de la créativité et des propositions d'interprétations, l'adaptation aux situations et à leurs environnement (acoustique, artistique, scénique...) et l'élaboration d'un projet artistique.



**Organisation :** 10 semaines de cours

**Session de formation :**

Du 02/10/2023 au 22/12/2023

Du 08/01/2024 au 29/03/2024

Du 01/04/2024 au 19/05/2024



**Tarif :** 2000€ par formation / Financement OPCO : 3 500€



**Pré-requis :** faire partie d'un ensemble musical. Entretien avant l'entrée en formation

<b>PARTIE TECHNIQUE 50H</b>	<b>PARTIE INTERPRETATION 50H</b>	<b>PARTIE ENVIRONNEMENT 20H</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Travail corporel et mental (respiration, posture, détente, gestion émotionnelle ...)</li><li>- Technique de la voix/instrument</li><li>- Coaching musical et artistique</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Travail stylistique</li><li>- Travail en groupe et solo</li><li>- Improvisation, polyphonie</li><li>- Possibilité d'ajouter des instruments pour les chanteurs si vous vous accompagnez</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Environnement social du musicien</li><li>- Médiation,</li><li>- Communication</li></ul>



Formation finançable dans le cadre du plan de développement des compétences

-----  
Pour les personnes en situation de handicap, un entretien avec la direction permettra de déterminer les modalités d'adaptation de la formation

# STAGE AFDAS / CONSOLIDATION DU SOCLES DE COMPÉTENCES MUSICALES



**Public** : Accessible en formation continue. Toute personne travaillant dans le secteur du spectacle vivant, intermittent ou non, souhaitant se perfectionner sur un ensemble de compétences musicales.



**Objectifs pédagogiques** : Pour les artistes en formation continue, le stage AFDAS / le cursus Consolidation du socle de compétences musicales est un cycle de perfectionnement. Le programme est défini avec l'artiste selon ses besoins afin de lui apporter des atouts dans son métier.



**Organisation** : en fonction de la demande de l'artiste (minimum une semaine, maximum 33 semaines sur l'année scolaire)



En fonction de la demande



**Pré-requis** : avoir un projet de formation. Entretien avant l'entrée en formation

Les artistes sont en constante évolution pendant leur parcours. Cette formation s'adapte à leur besoin pour leur offrir les apports nécessaires à leurs évolutions. Qu'il s'agisse de cours individuels d'instruments ou technique vocale, de pratiques collectives, de MAO, de répertoire...



Formation finançable dans le cadre des stages AFDAS ou dans le cadre du plan de développement des compétences pour les autres OPCO

-----  
Pour les personnes en situation de handicap, un entretien avec la direction permettra de déterminer les modalités d'adaptation de la formation

# CURSUS INTENSIF



**Public** : toute personne ayant une formation musicale



**Objectifs pédagogiques** : le cursus intensif est un cycle préparatoire qui pour objectif de permettre au musicien-ne d'acquérir les notions et concept de base de la musique en vue de rentrer dans une formation qualifiante.



**Organisation** : 30 semaines de cours du 2 octobre 2023 au 21 juin 2024 stages, masterclass et évaluations en dehors du temps de cours ou pendant les vacances scolaires.



1745€



**Pré-requis** : avoir une pratique instrumentale, entretien avec la direction

-----  
Pour les personnes en situation de handicap, un entretien avec la direction permettra de déterminer les modalités d'adaptation de la formation

# LES COURS

**COURS INDIVIDUEL INSTRUMENT OU CHANT** : mise en place des éléments techniques permettant une bonne compréhension de l'instrument.

**COURS DE DÉCHIFFRAGE** : cours collectif de lecture instrumentale. déchiffrage de grilles et de structures. mise en place et interprétation (son, phrasé, nuances...).

**COURS DE REPIQUAGE** : travail de l'audition, de la mémorisation, de l'entraînement de l'oreille. Réalisation de relevés de mélodies et de rythmes, notions théoriques sur la notation musicale.

**COURS DE RYTHME & OREILLE** : ces cours sont organisés par niveau afin de permettre aux musiciens de développer une acuité fine des hauteurs de sons, des intervalles, des rythmes et des séquences (en parallèle utilisation de logiciels spécialisés).

**COURS D'HARMONIE** : comprendre l'harmonie et la réalisation d'arrangements. Mobiliser les connaissances théoriques et musicales favorisant la composition, l'improvisation et la créativité.

**ATELIER PRATIQUE COLLECTIVE** : atelier de pratique collective menant à la maîtrise des usages pratiques et culturels du jeu de groupe (travail du son, interactivité entre les musiciens, placement rythmique...).

**ATELIER RÉPERTOIRE** : atelier de pratique collective dédié à la découverte de divers styles et de techniques musicales (improvisation, jazz, blues, world, rock). Travail de l'esprit d'initiative, de l'aisance scénique et de l'improvisation.

**ATELIER PROJET CRÉATION** : Musique et Équilibre cherche à valoriser la création des amateurs et des professionnels. Les stagiaires de la formation sont invités à mener un projet de création, seuls ou à plusieurs sur une année. Ce projet de création fait l'objet d'un concert en situation professionnelle dans l'année et/ou d'un enregistrement phonique. L'objectif de ce projet est de placer le stagiaire en situation de leadership.

**STAGES/MASTERCLASS ARTISTES COMPLÉMENTAIRES** : sur toute l'année, une série de musiciens professionnels en résidence ou en répétition à Musique et Équilibre apportent des contenus pédagogiques et artistiques complémentaires au professeur habituel des cours d'instrument.



## LOCALISATION

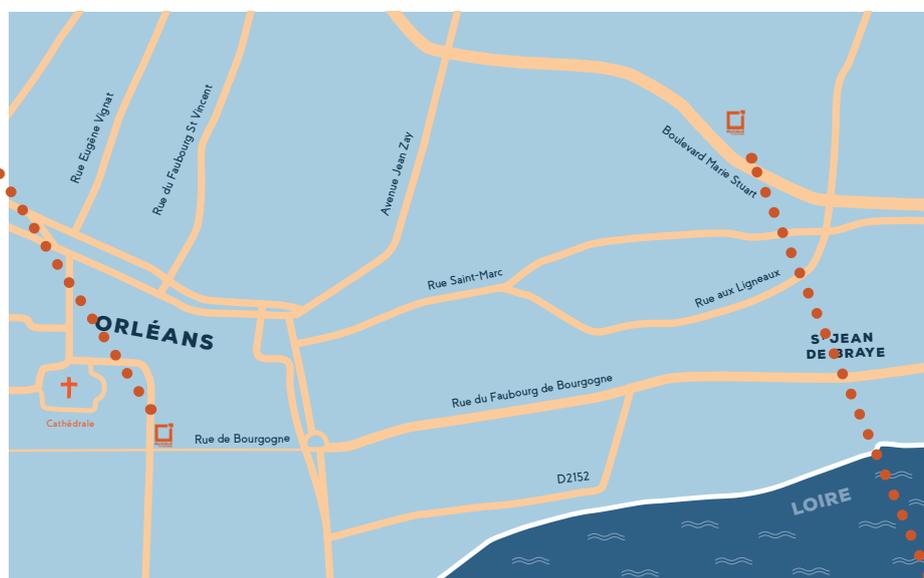
### 108

108 rue de Bourgogne 1er étage  
45000 Orléans  
02 38 54 81 31

Accueil en période scolaire :  
Lu. Mar. Je. Ve. 13h-20h  
Mer. 10h-18h

Accessible apersonnes en situation de  
handicap (ascenseur)

Accueil hors période scolaire :  
Lu. - Je. 14h-18h



### ARGONAUTE

73 boulevard Marie Stuart  
45000 Orléans  
02 38 54 81 31

Locaux au rez-de-chaussée  
Accessible aux personnes en situation de handicap  
Pas d'accueil à l'Argonaute

# SOLUTIONS DE FINANCEMENT

## PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES A L'INITIATIVE DU OU DE LA SALARIÉ OU DE L'ENTREPRISE

Ce plan permet aux salarié-e-s de **suivre des actions de formation** à l'initiative de leur employeur-euse, par opposition aux formations qu'ils-elles peuvent suivre de leur propre initiative grâce à leur compte personnel de formation, ou à leur initiative avec accord de l'employeur-euse.

### DEMANDEUR-EUSE D'EMPLOI

Pour qu'une formation soit **éligible** au **Compte personnel de formation** (CPF) de demandeur-euse-s d'emploi, une alternative aux formations certifiantes citées ci-dessus, est qu'elle soit sélectionnée dans les **appels d'offres** des régions, de **Pôle emploi** ou de l'**Agefiph** (pour les personnes handicapées) pour des formations concourantes à l'accès à la qualification des personnes à la recherche d'un emploi (Article L.6323-6 I. et III).

### ARTISTE AUTEUR.RICE ET OU COMPOSITEUR.TRICE

Le **droit à la formation professionnelle** des artistes auteur-ric-e-s (parolier-ères-s, compositeur-ric-e-s, réalisateur-ric-e-s, plasticien-ne-s, auteur-ric-e-s, chorégraphes, scénaristes, ...) est géré par l'**Afdas**.

Tous les auteur-ric-e-s affilié-e-s à **Agessa** ou ayant cumulé au moins **9000 euros de droits d'auteur** au cours des trois dernières années peuvent bénéficier d'une prise en charge du coût de leur formation.

Si vous êtes affilié à une **société civile de perception et de répartition des droits** (SACEM, ADAMI, SPEDIDAM, etc.), des financements sont possibles. Renseignements disponibles auprès de chaque société de perception et de répartition des droits.

### SALARIÉ-E ET INTERMITTENT-E

Le **plan de développement des compétences des intermittent-e-s** du spectacle de l'**AFDAS** permet de financer, sous conditions, des **actions d'adaptations**, de **développement** des connaissances, ou de **perfectionnement**.

Pour bénéficier d'un financement dans le cadre du **plan de développement** des compétences, vous devez justifier d'une ancienneté professionnelle de deux ans, et d'un volume d'activité (nombre de jours ou cachets) minimum sur les deux dernières années :

- Artistes interprètes, musicien-ne-s : 48
- Techniciens du spectacle vivant, metteur-se-s en scène et réalisateur-trice-s : 88
- Technicien-ne-s du cinéma et de l'audiovisuel : 130

**AUDIENS** (Caisse de retraite, de prévoyance et d'action sociale des artistes/techniciens-ne-s) peut contribuer au financement de la formation pour les intermittents inscrits comme demandeur d'emploi cotisants de l'Alliance Professionnelle Retraite Arrco et/ou Agirc - Section Culture et Communication.

## SALARIÉS DES AUTRES SECTEURS

Le **Compte personnel de formation** (CPF) permet à toute personne active, dès son entrée sur le marché du travail et jusqu'à la date à laquelle elle fait valoir l'ensemble de ses droits à la retraite, d'acquérir des **droits à la formation** mobilisables tout au long de sa vie professionnelle.

Les formations accessibles sont les actions de formations sanctionnées par :

- Les certifications professionnelles enregistrées au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).
- Les attestations de validation de blocs de compétences.
- Les certificats et habilitations enregistrées au répertoire spécifique (dont cléa) ou enregistrées à la CNCP avant le 1er janvier 2018.
- Les actions de validation des acquis de l'expérience (VAE).
- Les bilans de compétences.
- Les actions de formation, accompagnement, conseil, dispensés aux créateur-riche-s/repreneur-euse-s d'entreprises.
- Les actions de formations destinées à permettre aux bénévoles, volontaires en service civique, pompiers d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de leurs missions (seuls les droits acquis au titre du compte d'engagement citoyen peuvent financer ces actions).

*A noter : les certificats de qualification professionnelle (CQP) ne sont plus éligibles au Compte personnel de formation (CPF), lorsqu'ils ne sont pas par ailleurs inscrits au RNCP.*

## TRAVAILLEUR.EUSE.S INDÉPENDANT.E.S

Pour les travailleur-euse-s indépendant-e-s, membres des professions libérales et des professions non-salariées, leurs conjoints-e-s collaborateur-riche-s et les artistes auteur-e-s, les droits du **Compte personnel de formation** (CPF) seront alimentés une première fois en 2020, au titre des activités professionnelles accomplies en 2018 et en 2019.

## AGENT.E.S PUBLIC.QUE.S ET AGENT.E.S CONSULAIRES

Consultez le site de la **Direction générale de l'administration et de la fonction publique** (DGAFP).

## PROJET DE TRANSITION PROFESSIONNELLE PTP OU CPF DE TRANSITION PROFESSIONNELLE

Le **projet de transition professionnelle** est une modalité particulière de mobilisation du compte personnel de formation permettant aux salarié-e-s souhaitant **changer de métier** ou de **profession** de financer des **formations certifiantes** en lien avec leur projet.

Le projet de transition professionnelle peut être utilisé pour financer des formations certifiantes, éligibles au compte personnel de formation (cf. ci-dessus).

## CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE CEP

Le **CEP** est un service d'accompagnement **personnalisé** et **gratuit**.

Il est accessible à toute personne active, en emploi ou sans emploi.

Cinq opérateurs se chargent du conseil en évolution professionnelle pour vous **accompagner** et **monter votre projet** de formation. Vous pouvez prendre rendez-vous pour un entretien gratuit et confidentiel auprès de :

- **Afdas (professionnel-e-s, en activité ou non, des secteurs de la culture, des médias, des sports, des loisirs)**
- **Pôle Emploi**
- **Cap emploi (pour les professionnel-le-s en situation de handicap)**
- **Apec**
- **Fongecif**
- **Mission locale (pour les 16/25 ans)**

## AUTRE

Pensez au co-financement **Etat** (pôle emploi), **Région** (Conseils régionaux), **Fonds des entreprises**. N'hésitez pas à contacter votre **CEP**, Conseiller en Evolution Professionnelle

## LUTTE CONTRE LES VHSS

Musique et Équilibre s'engage contre les Violences et Harcèlements Sexistes et Sexuel.le.s, que ce soit au sein de l'équipe qui a été formée à ces questions mais également au sein de la FRACAMA.

Nous avons fait le constat dans le département du manque de dispositifs et de réponses communes par rapport à d'autres départements français. Nous souhaitons collectivement mettre un terme à ces comportements afin de continuer à organiser nos manifestations dans des lieux sécurisés pour nos publics.

Nous avons la volonté de mettre en place une charte commune pour l'accueil de tous les publics de manière sécurisée, organiser des formations pour les personnes volontaires à l'écoute, à la protection des victimes et pouvoir les rediriger vers les organismes qualifiés afin qu'un accompagnement leur soit proposé. Nous réfléchissons à mettre en place des outils et moyens de communication/d'affichage adaptés et à disposition dans nos événements et lieux pour les rendre plus sûrs et dire fermement aux harceleurs, agresseurs, violeurs qu'ils n'ont pas leur place parmi nous.

## JE SUIS VICTIME OU TÉMOIN. COMMENT SIGNALER ?

Au sein de Musique et Équilibre, vous pouvez nous signaler tout comportement en lien avec les Violences et Harcèlements Sexistes et Sexuel.le.s, à l'adresse :

[stopviolence@musique-equilibre.com](mailto:stopviolence@musique-equilibre.com)

Via la cellule d'écoute psychologique et juridique du ministère de la Culture mise en place et opérée par Audiens :

01 87 20 30 90 (du lundi au vendredi 8h30 - 10h30 / 17h-21h)

[violencessexuelles-culture@audiens.org](mailto:violencessexuelles-culture@audiens.org)

Via le portail de signalement gratuit de l'état, anonyme et disponible 24h/24. Ce portail vous assure un accueil personnalisé et adapté par un policier ou un gendarme. La discussion interactive instantanée (tchat) permet un échange individualisé avec un policier ou un gendarme spécifiquement formé à la prise en charge des victimes de violences sexuelles et sexistes.

<https://www.service-public.fr/cmi> 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7